# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES C. C. T. P.

## MARCHE N° PA 2015- VOYAGE EN IRLANDE

Etabli en application du Code des marchés publics

Et

Relatif à la prestation de transport, d'hébergement et de visites pour un voyage en Irlande à Dublin 28 élèves et 2 accompagnateurs classes de 5ème.

Personne publique : Collège MAX LINDER à SAINT LOUBES

Représentant du pouvoir adjudicateur : Madame Catherine MARTIN, Principale

Comptable public assignataire: Madame Magali TOULET

Le présent cahier comporte 5 pages

## Article 1 : Objet du marché :

#### 1.1 définition de la prestation :

Le marché a pour objet la prestation pour le transport, l'hébergement et les visites de 28 élèves et 2 accompagnateurs dans le cadre d'un voyage en Irlande à Dublin du lundi 9 mai au vendredi 13 mai 2016.

## 1.2 décomposition en lots :

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique désigné ci-dessous : prestations de transport, d'hébergement et de visites pour un voyage en Irlande à Dublin pour 28 élèves et 2 accompagnateurs

Ce lot unique est justifié par l'état du marché des prestations de voyages, les prestataires présentant dans la majorité des cas des offres complètes (hébergement, transport et visites), ce qui est plus avantageux d'un point de vue économique.

## 1.3 forme du marché:

Le marché est passé en procédure adaptée en vertu de l'article 28 du Code des marchés publics.

## Article 2 : lieu d'exécution de la prestation :

La consultation porte sur la prestation de service pour le transport, l'hébergement et les visites de la ville de Dublin et ses environs en Irlande.

#### Article 3 : durée/délai d'exécution du marché :

Le délai d'exécution du présent marché est fixé du 9 au 13 mai 2016, date de la prestation. Le fait de répondre à la consultation vaut acceptation de ce délai.

#### Article 4 : pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement (DC3) complété et signé avec le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF);
  - le cahier des clauses particulières;
  - le mémoire technique remis par le titulaire à l'appui de son offre;
- le cahier des clauses administratives générales fournitures courantes et services en vigueur au moment de la consultation (consultable dans l'établissement)

## **Article 5 : contenu et forme des prix :**

#### 5.1- forme des prix :

Le marché est traité à prix forfaitaires. Le détail des prix apparaîtra dans le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) annexé à l'acte d'engagement.

## 5.2- contenu des prix :

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. L'indication d'un prix par élève n'est pas obligatoire. Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

Le prix par élève ne devra pas dépasser 480.00€

#### Article 6 : régimes des prix :

Les prix sont fermes et non actualisables.

## **Article 7 : règlement des comptes :**

Les factures seront adressées au : Collège Max Linder 15 avenue de Cajus- BP 34 33450 SAINT LOUBES

Les paiements sont effectués par mandats administratifs. Le chef d'établissement du Collège Max Linder, Mme Catherine MARTIN, est ordonnateur des dépenses. Mme Magali TOULET est le comptable assignataire.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le défaut de paiement dans les délais prévus par le code des marchés publics fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Le calcul des intérêts moratoires sera établi selon la réglementation en vigueur.

Le premier versement interviendra en février 2016.

#### **Article 8: avances et retenues:**

S'agissant de l'avance, il est fait application des articles 87 à 90 du code des marchés publics. L'avance est accordée pour chaque bon de commande d'un montant supérieur à 50 000€ HT et d'une durée supérieure à deux mois. Dans ce cas, le montant de l'avance est fixé à 5% du montant du bon de commande.

## Article 9 : pénalités encourues par le titulaire du marché :

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles dans le CCAG fournitures courantes et services en vigueur.

## Article 10 : assurance souscrite par le titulaire :

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cas de dommage.

#### **Article 11: résiliation:**

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés par les articles 29 à 36 du code CCAG-FCS. Le marché pourra être résilié dans les conditions prévues par l'article 47 du code des marchés publics.

## Article 12 : règlement des litiges :

Le tribunal administratif de Bordeaux est seul compétent pour le règlement des litiges.

## Article 13 : liste récapitulative des articles du CCAG auxquels il est dérogé :

Néant

## **Article 14: contenu des prestations:**

#### **Transport:**

Les déplacements seront effectués en avion au départ de Bordeaux, ce moyen de transport devra respecter la législation en vigueur à la date du transport et ne devra pas figurer dans la liste noire des compagnies interdites dans l'UE et des compagnies à éviter.

Le transfert entre l'aéroport de Dublin et le lieu d'hébergement (aller et retour) est à prévoir. Les déplacements à Dublin se feront soit à pied soit en transport en commun

Prévoir un transport en autocar pour une excursion hors Dublin.

#### Hébergements et visites :

L'hébergement se fera en auberge de jeunesse à Dublin avec une pension complète : petit déjeuner + pique nique (le midi) + dîner : soit 4 nuitées

Soit 4 dîners

Soit 4 petits déjeuners

Soit 4 déjeuners (pique-nique) pour 28 élèves et 2

accompagnateurs.

L'ensemble de ces prestations devra respecter la réglementation liée à l'hygiène alimentaire.

## L'offre doit comprendre :

- ✓ l'hébergement en auberge de jeunesse
- ✓ La pension complète du jour 1 au jour 5 (voir programme)
- ✓ La réservation et les droits d'entrées sur les sites prévus au programme (voir descriptif du voyage). Pas d'intervention de guides ni d'audio-guide.
- ✓ L'assurance annulation, pour cas de force majeure ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité du participant à participer au voyage. La démission d'un élève devra également être couverte par l'assurance annulation.
- ✓ Tous les frais de voyage
- ✓ Le dossier de voyage

Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

Une assurance assistance sera incluse dans le prix de l'offre

# PROGRAMME SOUHAITE VOYAGE EN IRLANDE – DUBLIN MAI 2016

Dates : du lundi 9 mai au vendredi 13 mai 2016

Nombre de participants : 28 élèves et 2 accompagnateurs

Classes concernées: niveau 5ème

Transport: avion

Hébergement : auberge de jeunesse à Dublin

#### PROGRAMME DES VISITES SOUHAITEES PENDANT LE SEJOUR

- > visite de Trinity Collège et sa bibliothèque
- > cathédrale Saint Patrick
- > musée médiéval « Dublinia »
- > une excursion une journée en dehors de Dublin ; par exemple visite d'un village de pêcheurs dans la péninsule d'Howth
- > soirée Irlandaise (sans repas) avec danses et musiques celtiques traditionnelles
- > en option « tour de la ville » en bus impérial.

Fait à

Le

L'Attributaire La Personne Responsable du Marché (Paraphé, daté, Lu et approuvé Signature Cachet commercial)